



Commune de  
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
DU 12 DÉCEMBRE 2017, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence : M. Michel Phillot, Syndic  
Ouverture de l'assemblée : 20h00  
Participation : 92 citoyens actifs  
Scrutateurs : MM. Benoît Chassot et Patrick Mayor

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n° 47 du 24 novembre 2017
- le bulletin communal n° 45
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée.

Au nom du Conseil communal, M. Phillot, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

**TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 avril 2017. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)
2. Budget 2018
  - 2.1. Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
  - 2.2. Budget des investissements, financements et rapports de la Commission financière
    - a) Bouclage de l'adduction d'eau à Orsonnens
    - b) Mise en conformité des infrastructures pour l'eau potable - PIEP (1<sup>ère</sup> partie)
    - c) Remise en état du ruisseau des « Onces » à Orsonnens
    - d) Création de deux abris-bus à Villarsiviriaux et Chavannes-sous-Orsonnens
    - e) Pose de 2 conteneurs enterrés (moloks) à Chavannes sous-Orsonnens et à Villarsiviriaux
  - 2.3. Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
  - 2.4. Vote du budget d'investissement et de fonctionnement

3. Transfert de propriété au domaine public cantonal – secteur Villargiroud
4. Vente de la parcelle communale de 870 m<sup>2</sup> à La Fortune, à Chavannes-sous-Orsonnens
5. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts » (SLPPGV)
6. Divers

Aucune remarque n'est formulée sur les points mis à l'ordre du jour.

**Le procès-verbal** de l'assemblée communale ordinaire du 24 avril 2017 ne suscitant aucune remarque ou question, **il est approuvé à l'unanimité.**

## **2. Budget 2018**

### **2.2. Budget des investissements**

#### **a) Bouclage de l'adduction d'eau à Orsonnens**

Mme Nicole Dévaud, vice-syndique, explique que la construction d'une halle industrielle est en projet sur la parcelle n° 628 de Villorsonnens, secteur Orsonnens (zone d'activité). De ce fait, des travaux de fourniture d'eau doivent être envisagés. Le Conseil communal propose de profiter de cet aménagement et des travaux de terrassement qui en découlent pour effectuer le bouclage d'adduction d'eau dans le secteur. Cette solution permettrait d'éviter la fermeture d'eau de tout un quartier lors d'une intervention. Le coût des travaux est estimé à Fr. 50'000.- et serait financé par un emprunt.

#### **Rapport de la Commission financière :**

La Commission financière s'est réunie en date du 07 décembre 2017 pour examiner le budget 2018.

Le montant de Fr. 50'000.-, basé sur les documents et justificatifs, est supportable pour la commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission approuve le mode de financement, soit un emprunt financé par le produit des taxes communales, et propose d'accepter cette dépense.

#### **Vote :**

L'investissement de Fr. 50'000.- est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

#### **b) Mise en conformité des infrastructures pour l'eau potable - PIEP (1<sup>ère</sup> partie)**

Mme Dévaud donne les informations au sujet du PIEP qui a pour objectif

- de fournir un inventaire et un diagnostic des ouvrages existants ;
- d'assurer à long terme la distribution d'eau potable afin de garantir une qualité conforme aux exigences légales, tant en condition normale qu'en cas de crise ;
- d'assurer des conditions hydrauliques et des équipements nécessaires pour la défense incendie.

Ces travaux seront effectués en plusieurs étapes, sur une durée d'environ 25 ans. Le PIEP est exigé par la législation cantonale et doit être approuvé par les autorités cantonales.

La première étape prévoit

- la mise en conformité des sources de la Léchaire consistant à mettre sous tuyau la chambre 2 à une profondeur de 7,90 m. afin de supprimer l'accès direct au plan d'eau.
- La mise en conformité des sources de Preney, chambre de rassemblement de Villargiroud. L'objectif est de supprimer l'accès au plan d'eau et de créer un volume supplémentaire pour favoriser la décantation.
- La mise en conformité des sources des chalets à Villargiroud avec remplacement complet de la chambre.

- La mise en conformité et optimisation du puits de Villarsiviriaux. Une étude sera réalisée pour déterminer les capacités hydrologiques effectives des ressources.
- L'optimisation du système de traitement UV au réservoir de Villarsiviriaux.
- L'étude hydrogéologique pour la recherche d'eau. Une visite locale a été effectuée avec le sourcier M. Luthi qui a permis de retenir deux sites sur la propriété de la commune.
- L'installation d'un système de traitement UV en Preney à Villargiroud.
- Le projet de forage en vue d'une recherche d'eau au « champ de l'Essert » à Villarsiviriaux.

Le coût total est estimé à Fr. 255'000.- financé par un emprunt.

**Questions :**

A la question de M. Christian Piller, Mme Dévaud confirme que le budget tient aussi compte du cubage pour les tests qui seront effectués.

Mme Dévaud répond aux questions de M. Charles Phillot en informant que

- le forage prévu aux Moilles est retiré ;
- les investissements soumis à l'assemblée visent à mettre nos infrastructures en conformité, mais la commune restera reliée aux communes du Gibloux et de Villaz-st-Pierre, pour des raisons de sécurité en approvisionnement, de santé publique (éventuelle pollution), et de défense incendie ;
- Mme Liechti explique qu'un emprunt est nécessaire car les réserves ne suffisent pas et la nouvelle réglementation oblige à faire des réserves pour des investissements futurs.

M. Jean-Pierre Berset demande si ce ne serait pas judicieux de relier les réservoirs de Villargiroud et Villarsiviriaux afin de pallier au manque de pression dans le quartier du Montilier.

M. Michel Phillot répond que cette proposition ne figure pas dans le PIEP qui a été présenté mais la commune a toujours la possibilité d'amener des solutions pour le réseau d'eau communal.

**Rapport de la Commission financière :**

L'investissement de Fr. 255'000.- prévu par le Conseil communal, montant basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement, soit un emprunt financé par le produit des taxes communales, et propose d'accepter cette dépense.

**Vote :**

L'assemblée accepte cet investissement de Fr. 255'000.- par 88 oui, 1 non et 3 abstentions.

**c) Remise en état du ruisseau des « Onces » à Orsonnens**

Mme Dévaud explique que des interventions doivent régulièrement être faites dans ce cours d'eau suite à l'accumulation de cailloux et de gravier dans le lit du ruisseau, ce qui a pour conséquence la formation de barrages, l'effondrement des berges et l'inondation des prés. Par conséquent, le Conseil communal estime nécessaire d'entreprendre des travaux de curage et de stabilisation des berges. Le coût est estimé à Fr. 8'400.- dans lequel est compris l'apport du bois.

**Questions :**

M. Yvan Defferrard demande si l'Etat participe au financement.

Mme Dévaud répond qu'une subvention sera versée par le secteur « lacs et cours d'eau » mais le Service des ponts & chaussées ne participera pas malgré l'eau de la route qui arrive dans le ruisseau.

**Rapport de la Commission financière :**

L'investissement de Fr. 8'400.-, montant basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune. La Commission financière propose d'accepter cette dépense financée par les disponibilités de la caisse communale.

**Vote :**

L'assemblée accepte cet investissement à l'unanimité.

**d) Création de deux abris-bus à Villarsiviriaux et Chavannes-sous-Orsonnens**

M. Patterson informe que suite à la construction de la nouvelle école primaire à Orsonnens, un ramassage scolaire a été organisé dans chaque village. Afin d'offrir un abri convenable aux écoliers, le Conseil communal propose de réaliser un abri-bus sur la place de parc de Villarsiviriaux et un autre à Chavannes-sous-Orsonnens sur une place communale existante à proximité de l'ancienne école. Ces deux abris-bus seront fermés sur trois côtés et munis d'un banc et d'une poubelle. L'investissement total est de Fr. 40'000.- financé par les liquidités communales.

**Questions :**

M. Pierre-Antoine Chassot est très content que des abris soient prévus mais est surpris du coût qui lui semble élevé.

M. Patterson précise que les devis proviennent d'entrepreneurs de la commune et que tout est compris dans le prix soit le béton, le socle, le bois, la toiture et l'aménagement pavé.

A la question de M. Pascal Berset, il est répondu qu'il n'y a pas d'éclairage prévu mais que des candélabres se trouvent à proximité.

**Rapport de la Commission financière :**

L'investissement de Fr 40'000.- basé sur les documents et justificatifs est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement par les disponibilités de la caisse communale et propose d'accepter cette dépense.

**Vote :**

Cet investissement est accepté par 87 oui et 5 abstentions.

**e) Pose de 2 conteneurs enterrés (moloks) à Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux**

Mme Etienne-Ledermann présente le sujet proposant l'installation de deux conteneurs enterrés à Villarsiviriaux et Chavannes-sous-Orsonnens. L'année dernière, l'assemblée avait accepté la pose d'un molok à Orsonnens et des inquiétudes avaient été manifestées à propos de son emplacement. Après discussion avec le transporteur, ce conteneur enterré sera placé sur du terrain communal à proximité de la place de parc du café d'Orsonnens.

Celui de Villarsiviriaux est prévu sur la place de parc communale à côté de l'abri-bus et celui de Chavannes-sous-Orsonnens sur la place réservée à l'abri-bus.

Le remplacement des conteneurs actuels par des moloks diminuera sensiblement les coûts de ramassage. L'investissement pour ces deux objets est évalué à Fr. 32'000.- financé par la caisse communale.

### **Questions :**

A l'intervention de Mme Anne Vallotton proposant d'étudier la possibilité de poser d'autres moloks pour le dépôt d'autres déchets (verre, papier, pet etc..), il est répondu que la commune dispose d'une belle déchetterie à Orsonnens.

Mme Laurence Defferrard aimerait des précisions au niveau de la sécurité.

M. Christian Piller, travaillant dans le domaine du recyclage, informe que les grandes villes sont équipées de moloks et qu'il n'y a jamais eu de problème ; un système de sécurité est enclenché à l'ouverture du molok.

### **Rapport de la Commission financière :**

L'investissement de Fr. 32'000.- basé sur les documents et justificatifs est supportable par la commune et le mode de financement est judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement par les disponibilités de la caisse communale et propose d'accepter cette dépense.

### **Vote :**

L'assemblée accepte cet investissement par 55 oui, 15 non et 22 abstentions.

## **2.3 Budget de fonctionnement**

Mme Véronique Liechti passe en revue ledit budget et présente les points principaux chapitre par chapitre.

- *Administration* : augmentation des heures de présence des conseillers ; engagement d'une nouvelle secrétaire communale à 80% et les charges sociales y relatives.
- *Ordre public* : formation de nouveaux chauffeurs pour le véhicule pompier.
- *Enseignement et formation* : salaires, charges sociales et produits liés au personnel de l'AES.

M. Charles Phillot aimerait des précisions par rapport au montant de Fr. 66'400.- pour les transports scolaires.

Mme Liechti explique que le canton prend en charge les frais des transports scolaires jusqu'à la fin juin 2018 puis ils seront entièrement à charge des communes.

- *Protection-aménagement-environnement* : l'eau et les ordures doivent s'autofinancer.

M. Charles Phillot attire l'attention sur le fait que l'achat d'eau à Villaz-st-Pierre et Villarod coûte Fr. 80'000.-

M. François Wicky a constaté l'importante augmentation de la facture d'eau et imagine que le règlement devra être réactualisé. Il propose et souhaite que l'augmentation se porte davantage sur la consommation que sur la taxe de base afin de pénaliser davantage les gros consommateurs.

Mme Liechti répond que les règlements seront réadaptés prochainement. La taxe de base devant financer les investissements, c'est donc elle qui a été augmentée ; ceci est une obligation donnée par l'Etat.

### **Rapport de la Commission financière**

Les différents comptes ont été passés en revue et aucun poste n'a été relevé sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie soit sur la base d'un justificatif, soit par une prévision tenant compte des éléments connus au moment de la conception de ce budget. L'élaboration du budget de fonctionnement 2018 paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. Les comptes font ressortir un bénéfice de Fr. 79'800.-

**Vote :**

Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Mme Liechti commente également le **budget d'investissement** chapitre par chapitre, ce qui n'appelle aucune remarque.

**2.4. Vote du budget d'investissement et de fonctionnement**

L'assemblée est appelée à voter les budgets d'investissement et de fonctionnement, lesquels sont acceptés à l'unanimité moins une abstention.

**3. Transfert de propriété au domaine public cantonal – secteur Villargiroud**

M. Patterson donne les précisions relatives au titre susmentionné en vue de l'amélioration de la visibilité à la sortie de la route communale du Montilier sur la route cantonale. Le mur en limite de la parcelle de M. Cotting a été partiellement démoli et la croix déplacée. Une banquette en gravier a été réalisée en bordure de la route cantonale. Afin de rétablir la limite entre le domaine public communal et cantonal, une surface de 8 m<sup>2</sup> doit être transférée au domaine public cantonal, ceci sans frais pour la commune.

**Vote :**

L'assemblée accepte ce transfert de propriété de 8 m<sup>2</sup> à l'unanimité.

**4. Vente de la parcelle communale de 870 m<sup>2</sup> à la Fortune, à Chavannes-sous-Orsonnens**

La commune de Villorsonnens est propriétaire de la parcelle n° 217 RF (253 NM) à Chavannes-sous-Orsonnens, dans le secteur de La Fortune. La surface à bâtir de ce terrain de 870 m<sup>2</sup> intéresse un couple de Villaz-st-Pierre qui projette d'y construire une villa familiale.

Le Conseil communal n'ayant pas la délégation de compétence pour vendre du terrain communal, l'assemblée est invitée à voter ce point, soit la vente d'une parcelle de 870 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 240.-/ m<sup>2</sup>.

**Vote :**

L'assemblée accepte la vente de cette parcelle communale par 83 oui, 4 non et 5 abstentions.

**5. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts (SLPPGV)**

Depuis 1988, le SLPPGV est géré par une convention intercommunale. A la lumière des réglementations en vigueur, cette organisation ne correspond plus au cadre légal régissant ce service.

Ainsi, les assemblées communales sont invitées à approuver la constitution d'un nouveau service, le SLPPGV (service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne Veveyse) qui aura le statut d'association de commune (art. 109 de la loi sur les communes).

**Vote :**

L'assemblée approuve ce point à l'unanimité

**6. Divers**

M. Michel Phillot présente et souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire communale Mme Marie-Claire Mettraux qui entrera officiellement en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mme Liechti prend la parole pour répondre à Mme Jessica Chassot au sujet du coût du bus scolaire communal. Le budget 2017 énonçait un montant de Fr. 8'000.- correspondant au salaire du chauffeur M. Michel Richoz, montant qui ne figurera plus à l'avenir.

Pour l'année 2018, le montant de Fr. 66'400.- correspond au coût à charge de la commune dès la rentrée scolaire 2018/2019. Dès 2019, le canton ne prendra plus du tout en charge les transports scolaires.

A la question de M. Pierre-Antoine Chassot, Mme Liechti informe que le bus scolaire communal a été mis en vente et qu'il sera probablement acquis par le Réseau Santé de la Glâne.

Mme Aline Rossi Righetti constate que les frais liés aux transports scolaire étaient sensés diminuer avec la nouvelle école.

Mme Liechti informe que malheureusement la loi a changé. Les frais sont maintenant totalement à la charge de la commune.

M. Christian Chammartin est surpris du montant de Fr. 95'000.- par année pour ces transports scolaires mais Mme Liechti précise que ce chiffre comprend absolument tout (location du bus, salaire du chauffeur, assurances, entretien etc..).

Mme Dan Glauser présente brièvement l'organisation des trajets scolaires qui a été arrêtée ainsi pour les raisons suivantes :

- une nouvelle école a été construite pour regrouper les enfants sur un seul site ;
- le trajet par enfant est plus long de 28,5% ;
- à terme, les frais seront 100% à charge de la commune.

Un aperçu de la situation actuelle est donné :

- 4 arrêts prennent en charge 100 enfants de la commune, dont 79 à Villargiroud et Villarsiviriaux",
- l'entreprise Helvécie a été choisie (bus de 44 places et garantie de service).

Une pétition signée par 150 citoyens de la commune est parvenue à l'administration ; cette pétition soulève le point problématique du temps des trajets et la demande de mettre à disposition un 2<sup>ème</sup> bus.

D'après les chiffres qui ont été donnés par Helvécie, l'ajout d'un bus s'élèverait à Fr. 65'000.- ce qui reviendrait au total à Fr. 160'000.- par an (100% à charge de la commune) pour 2 bus pour un gain de temps de 5 minutes.

Il faut savoir que le canton n'a pas accepté la totalité de l'augmentation de transport car il considère que les villages de Chavannes et Villargiroud sont trop près du site (moins de 2,5 km). Par conséquent la subvention est identique à celle de l'année passée.

Mme Laurence Defferrard a constaté que ses enfants partent à 7h10 de la maison pour commencer l'école à 8h. et les enfants doivent attendre à l'extérieur sans avoir le droit de pénétrer dans le bâtiment.

Mme Dan Glauser rectifie en disant que le bus part à 7h24 et l'école débute à 7h55. Les enfants peuvent attendre dehors ou dedans et à aucun moment il n'a été dit que les portes seraient fermées.

M. Pierre-Antoine Chassot soulève plusieurs points :

- son enfant de 4 ans attend 120 minutes par jour, temps calculé de la prise du bus au commencement de l'école.
- La pétition ne demande pas la mise en place d'un 2<sup>ème</sup> bus mais l'amélioration des trajets.

M. le Syndic précise que la pétition n'a pas encore été discutée en conseil ; les remarques émises seront prises en compte pour décider de la suite à donner. Mais il n'est pas possible de tenir compte de l'avis de chaque famille.

M. Christian Piller pense qu'il faudrait que les enfants qui partent en premier de la maison le matin, arrivent en premier à la maison le soir de manière à répartir le plus équitablement possible les temps d'attente entre ceux qui habitent le plus loin et le plus près, ceci afin d'équilibrer le mieux possible le système.

M. Pierre-Antoine Chassot suggère de solliciter des gens expérimentés en matière de transports publics pour répondre à la pétition.

M. Michel Phillot informe que ftth planifiera une séance d'information au printemps 2018 au sujet de l'extension du réseau de la fibre optique à Villargiroud et Villarsiviriaux.

M. Serge Gambaudo constate que le bout de route entre Chavannes et Chénens a été amélioré mais que ce n'est toujours pas concluant.

M. Patterson le reconnaît et précise que ce tronçon a été refait cette année sous garantie par l'entreprise PRODO SA.

A la remarque de Mme Elisabeth Bifrare, M. le Syndic l'informe que le sujet des places de parc autour de la halle est actuellement en discussion.

M. Michel Phillot félicite Mme Agnès Phillot qui a obtenu le diplôme de l'AGSCC pour 20 ans de service passés au sein de la commune de Villorsonnens (17 ans) et Orsonnens (3 ans) en qualité de caissière communale.

M. le Syndic informe l'assemblée de la démission pour la fin de l'année 2017 de la secrétaire communale Mme Josiane Morel qui a œuvré au sein de la commune de Villorsonnens depuis la fusion le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

M. François Wicky, ancien syndic et conseiller communal, prend la parole pour remercier Mme Josiane Morel avec qui il a travaillé durant 16 ans. Il lui semble important de relever la bonne collaboration, les compétences et les qualités qu'il a reconnues et appréciées chez elle.

M. le Syndic remercie également les conseillers communaux pour tout le travail accompli, le personnel administratif et toutes les personnes oeuvrant au bien de la collectivité.

Mme Nicole Dévaud, vice-syndique, remercie M. Michel Phillot pour tout le temps consacré à la commune.

La soirée se termine par le traditionnel verre de l'amitié.

La secrétaire : Josiane Morel

Le syndic : Michel Phillot









